



DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

Communiqué de presse

Poitiers, le 20 octobre 2023

Le Département de la Vienne propose des sorties nature pour découvrir les Espaces Naturels Sensibles

Le Département de la Vienne invite le public à venir découvrir les Espaces Naturels Sensibles (ENS), milieux naturels protégés gérés par le Département, lors de visites pédagogiques en partenariat avec des structures locales. Véritables outils de protection de la nature et de la biodiversité, le Département s'engage à les préserver depuis 2006 et à les faire découvrir lors de visite pédagogiques. 7 visites sont programmées du 23 au 28 octobre.

Les espaces naturels sont des lieux d'éducation à la nature, de découverte de la biodiversité qui permettent aussi la pratique de sports de nature. Forêts, bocages, landes, rivières et zones humides... La Vienne possède un patrimoine naturel remarquable et reconnu. Cette diversité de milieux et de paysages participe à la qualité de vie et à l'attractivité de notre territoire.

Le Département de la Vienne a décidé de s'engager activement pour la biodiversité par la préservation, la gestion et l'ouverture raisonnée au public des Espaces Naturels Sensibles. Pour cela, le Département a élaboré en 2006 un Schéma des Espaces Naturels Sensibles et a décidé en 2020 d'amplifier son action.

Aujourd'hui, la Vienne compte 5 ENS. D'ici 2028, l'objectif est de porter ce nombre à 17. **Ces ENS ont été aménagés dans le but d'accueillir tous les publics, les familles, les scolaires et les groupes. De nombreuses animations et opérations de sensibilisation sont proposées tout au long de l'année** afin de permettre aux habitants de la Vienne de s'immerger dans la nature et approfondir leurs connaissances sur ces milieux naturels d'exception.

Les prochaines visites organisées en octobre :

✓ **Lundi 23 octobre**

9h - A l'approche de l'hiver la nature se transforme, découvrez le Bois de la Loge autrement - Bois de la Loge - Pouillé - Inscriptions : Fédération Départementale des chasseurs de la Vienne

✓ **Mardi 24 octobre**

9h - A l'approche de l'hiver la nature se transforme, découvrez le Bois de la Loge autrement - Bois de la Loge - Pouillé - Inscriptions : Fédération Départementale des chasseurs de la Vienne

14h - La biodiversité du site à l'automne - Le Fontou - Valence-en-Poitou - Inscriptions : Vienne Nature

✓ **Mercredi 25 octobre**

14h - La biodiversité du site à l'automne - Bocage de la Verrerie - Béruges - Inscriptions : Vienne Nature

✓ **Jeudi 26 octobre**

14h – La biodiversité du site à l’automne - Forêt de Scévolles - Monts-sur-Guesnes - Inscriptions : Vienne Nature

✓ **Vendredi 27 octobre**

14h - La biodiversité du site à l’automne - Lande du Bois de la loge – Pouillé - Inscriptions : Vienne Nature

✓ **Samedi 28 octobre**

14h - Découverte des champignons en terrain calcaire - Lande du Bois de la loge – Pouillé - Inscriptions : Société Mycologique du Poitou

Infos pratiques

Inscriptions obligatoires au préalable auprès des structures d’animation. Visites gratuites. Toutes les infos sur le site internet lavienne86.fr : <https://www.lavienne86.fr/fil-infos/publications/agenda-des-sorties-nature-2023-25715>

Des Espaces Naturels Sensibles gérés par le Département de la Vienne

Depuis la loi du 18 juillet 1985, les Départements sont compétents pour mettre en œuvre une politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS). La nature d’un ENS est précisée par chaque Département en fonction de ses caractéristiques territoriales et des critères qu’il se fixe.

Les ENS sont des espaces :

- qui présentent un fort intérêt ou une fonction biologique et/ou paysagère
- fragiles et/ou menacés et devant être préservés
- font l’objet de mesures de protection et de gestion
- sont des lieux de découverte des richesses naturelles

Le Département de la Vienne a élaboré en 2006 un Schéma Départemental des Espaces Naturels recensant près de 120 sites remarquables, l’équivalent de 20 000 hectares. Les Espaces Naturels Sensibles Départementaux sont des sites recensés comme prioritaires dans le Schéma des Espaces Naturels Sensibles en raison de la richesse et de la vulnérabilité de leur patrimoine naturel. **Ces sites sont acquis et gérés par le Département, avec pour objectif de préserver leur patrimoine naturel et si possible les ouvrir au public, en partenariat avec les acteurs locaux.**

Le Département a obtenu la maîtrise foncière et mis en place des plans de gestion sur 5 sites ENS prioritaires de la Vienne : Zone humide de Fontou, lande du Bois de la Loge, bocage de la Verrerie, zone humide de la forêt de Scévolles, Zone humide du Domaine de Léché à Saulgé). En 2023, 4 sites disposent de sentiers pédagogiques permettant aux personnes d’accéder librement sur les sites et 1 site est en cours d’aménagement (Zone humide du Domaine de Léché à Saulgé).